

REQUISITION DES LOGEMENTS VIDES !

Une solution pour héberger les familles SDF

En dépit des appels réitérés à la Préfecture pour faire appliquer les dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à peine un quart des familles sur les 70 recensées se sont vu proposer un hébergement dans le cadre du plan froid. Cette réponse est nettement insuffisante et relève d'un tri sélectif au sein de la misère sociale que refuse le collectif *Jamais Sans Toit* en rappelant que l'hébergement est un droit inconditionnel !

« Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence » article 3452-2 du code de l'action sociale et des familles

Pourtant, il existe la solution de la réquisition de logements vides :

En 2010, l'Insee recensait 24 000 logements vacants rien que sur la ville de Lyon. Le collège Jean Vilar (Villeurbanne), le collège Maurice Scève (Lyon 4^{ème}) et le collège Truffaut (Lyon 1^{er}) sont vides depuis le 1^{er} septembre 2013. Ils sont chauffés depuis 16 mois. Cela représente 15 logements de fonction qui pourraient être utilisés pour accueillir des familles SDF.

C'est aussi le cas d'un immeuble entier situé au 37, 38, 39 rue Cazeneuve (Lyon 8^{ème}), avec une trentaine de logements vides. Il est la propriété de la ville de Lyon, totalement inoccupé depuis 3 ans.

Afin de dénoncer cette situation inacceptable et demander la réquisition de ces lieux vides, le collectif *Jamais Sans Toit* appelle toutes et tous à se rassembler rue Cazeneuve :

**mercredi
17 décembre
à 17h00**

**37, 38, 39
rue Paul
Cazeneuve
Lyon 8^{ème}**

Tram T2 - arrêt Villon
ou T4 - arrêt Lumière



REQUISITION DES LOGEMENTS VIDES !

Une solution pour héberger les familles SDF

En dépit des appels réitérés à la Préfecture pour faire appliquer les dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à peine un quart des familles sur les 70 recensées se sont vu proposer un hébergement dans le cadre du plan froid. Cette réponse est nettement insuffisante et relève d'un tri sélectif au sein de la misère sociale que refuse le collectif *Jamais Sans Toit* en rappelant que l'hébergement est un droit inconditionnel !

« Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence » article 3452-2 du code de l'action sociale et des familles

Pourtant, il existe la solution de la réquisition de logements vides :

En 2010, l'Insee recensait 24 000 logements vacants rien que sur la ville de Lyon. Le collège Jean Vilar (Villeurbanne), le collège Maurice Scève (Lyon 4^{ème}) et le collège Truffaut (Lyon 1^{er}) sont vides depuis le 1^{er} septembre 2013. Ils sont chauffés depuis 16 mois. Cela représente 15 logements de fonction qui pourraient être utilisés pour accueillir des familles SDF.

C'est aussi le cas d'un immeuble entier situé au 37, 38, 39 rue Cazeneuve (Lyon 8^{ème}), avec une trentaine de logements vides. Il est la propriété de la ville de Lyon, totalement inoccupé depuis 3 ans.

Afin de dénoncer cette situation inacceptable et demander la réquisition de ces lieux vides, le collectif *Jamais Sans Toit* appelle toutes et tous à se rassembler rue Cazeneuve :

**mercredi
17 décembre
à 17h00**

**37, 38, 39
rue Paul
Cazeneuve
Lyon 8^{ème}**

Tram T2 - arrêt Villon
ou T4 - arrêt Lumière

